

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 96.031

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 2 Avril à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

25 Mars 1996

DATE D'AFFICHAGE

25 Mars 1996

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, MM. BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. BOURGEOIS par M. QUENTIN

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Présents : 31

Nombre de Votants : 32 (1 ne prend pas part au vote)

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions

VOTE : 8 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

L'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2.000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce bilan des acquisitions et cessions réalisées depuis l'entrée en vigueur de la loi du 8 Février 1995 jusqu'au 31 Décembre de l'année.

Ce bilan fait état d'une surface de biens acquise de 25.053 m², pour une dépense totale de 1.255.990 F, et d'une surface de biens vendue de 27.250 m² pour une recette de 1.817.625 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions tel qu'annexé aux présentes,
- d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 1995.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Avril 1996
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS